

Libre-propos

Si le changement climatique nous était conté

Par Faustin ONDAMBA OMBANDA*

Libreville/Gabon

SANS tomber dans la caricature, il s'agit d'évoquer en peu de mots si possible la notion de changement climatique, qui mobilise depuis plus d'un quart de siècle la communauté internationale, invite l'humanité à resserrer les rangs pour tenter d'apporter des réponses aux défis posés par ce fléau dont on affirme qu'aucun pays ne peut échapper, même pas l'Afrique, laissée pour compte de la croissance économique, donc a priori peu sujette à impacter négativement l'évolution du climat à l'échelle de la planète. Il ne faut pas ignorer les interprétations divergentes des manifestations climatiques, d'où ne sont pas absentes les questions idéologiques, qui alimentent les thèses de « l'imposture climatique », lesquelles ont trouvé en Donald Trump une figure de proue, un peu déroutante il est vrai. Ses positions sur le climat traduisent aussi les limites de la communauté internationale à prendre à bras-le-corps cette question, d'où les irrésolutions qui ponctuent chaque sommet international sur le climat. Il est vrai que les résultats incertains d'une science où les doutes l'emportent sur les certitudes ne permettent pas toujours d'apporter des réponses satisfaisantes à des peurs parfois irrationnelles.

Il s'agit incontestablement d'un défi politique sans précédent, car le changement climatique va bien au-delà de la météo, pour ses impacts sur la santé, l'écologie et l'économie. Tous les pays sont intéressés par ce débat qui dépasse leurs divergences en termes de développement.

Une précision tout de même nécessaire à l'intention du lecteur. L'auteur de ces lignes n'est pas spécialiste de la question qu'il traite, il peut toutefois se prévaloir d'une assez longue carrière au sein de l'administration de l'Environnement. C'est pourquoi son récit s'adresse d'abord à un public de profanes comme lui. Son propos se ramène à quelques idées simples, quelques clés pour la compréhension du dérèglement climatique.

Au début des années 2000, les phénomènes météorologiques et climatiques atteignent des niveaux inédits en Europe, en Amérique et en Asie. En France, en 2003, des températures supérieures de 5 à 7 degrés à la moyenne saisonnière sont enregistrées, c'est la « canicule » qui se solde par un bilan de 19 490 décès, (les urgentistes avancent eux le chiffre de 25 000 morts), l'Italie compte quant à elle 20 089 morts. Pour l'ensemble de l'Europe le nombre de morts s'élève à 70 000. En 2005, aux Etats-Unis les images de l'Ouragan Katrina, qui a fait 120 morts hante encore les esprits par l'ampleur des dégâts matériels enregistrés. En Inde, la vague de chaleur précédant la mousson atteint des températures oscillant entre 45 et 49 degrés, causant la mort de 1400 personnes. L'année 2018 est marquée en Australie par ce que les populations qualifient de sécheresse du siècle, avec à la clé d'énormes conséquences financières pour l'agriculture et l'élevage. Et que dire des Africains frappés par la sécheresse et la famine, qui luttent avec courage pour survivre face à la dureté du climat ? Ici la vie quotidienne dépend en grande partie du cycle des saisons, ce qui rend les populations vulnérables aux aléas pluviométriques et aux sécheresses, qui affectent périodiquement telle ou telle partie du continent. L'économie agricole africaine est d'autant plus dépendante de la pluviométrie que les correctifs que peuvent apporter l'irrigation y sont peu importants. Du coup, la redoutable question des réfugiés climatiques commence à se poser. Elle se pose déjà avec beaucoup d'acuité sur les côtes égyptiennes où quatre millions de

personnes pourraient être déplacées, si le niveau de la mer continue à augmenter. La plupart des Etats côtiers d'Afrique vivent sous la menace de l'érosion, qui se traduirait par une avancée de la mer vers les terres. Outre les menaces sur le cadre de vie, la montée de la mer rendrait stériles des milliers des terres arables.

Ce tour du monde du désordre climatique n'épargne pas notre pays. Loin s'en faut. Si le Gabon demeure à l'abri d'un régime pluviométrique erratique, des chercheurs prédisent des scénarios catastrophiques sur l'île Mandji, où les assauts de la mer sont de plus en plus visibles à certains endroits.

Ces anomalies de la nature, apparemment fortuites, traduisent un changement global et perturbateur des cycles naturels provoqués par les activités humaines, notamment par l'insouciance ou l'irresponsabilité des pays dont le développement est basé sur des logiques productivistes, qui sont tout sauf durables. Il en va de la sauvegarde des grands équilibres biophysiques ; de la survie des écosystèmes et de l'humanité. La biodiversité et le climat étant interdépendants, le changement climatique pourrait affecter la distribution géographique des espèces. Celles qui ne vont pas tolérer ces modifications devront quitter leurs aires de distribution d'origine pour d'autres habitats, à la recherche de leurs proies. Celles qui ne sont pas dotées de cette mobilité disparaîtront fatalement. Au bout de la chaîne, les hommes subiront les conséquences de la perte de leurs sources d'alimentation et de revenus. En définitive, l'augmentation de la température moyenne de la terre, la perte de la biodiversité ne sont pas des fatalités, mais l'inévitable résultat de logiques productivistes perverses qu'il s'agit de briser ensemble.

L'évolution du climat est étudiée par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) constitué en 1989 sous l'égide des Nations unies. Les prédictions les plus alarmistes de ces experts font état d'une augmentation moyenne de la température de la terre de 1.5 à 6°C d'ici 2100, avec pour conséquences météorologiques extrêmes (température élevée, cyclones, etc.) évoqués plus haut et l'élévation du niveau de la mer du fait de la dilatation de l'eau et de la fonte des glaciers. Les conférences annuelles des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CNCC) adoptent des résolutions appropriées aux problèmes aigus que soulève le changement climatique. L'objectif est aisé à formuler : contenir l'augmentation de la température de la terre en dessous de 2°C.

Le réchauffement climatique résulte de l'effet de serre, qui désigne le phénomène de rétention de la chaleur solaire par le gaz carbonique (CO₂), qui est l'un des plus importants gaz à effet de serre (GES), ainsi que par d'autres gaz comme le méthane, rejetés dans la nature. Il est ainsi désigné par analogie avec une serre dont les parois vitrées arrêtent les radiations émises par le sol. C'est à la base un phénomène naturel qui concourt à l'équilibre de la température terrestre. A défaut, la température terrestre pourrait atteindre une moyenne de -20°C. Il se trouve que sous l'effet des activités de l'homme, notamment la combustion des énergies fossiles, la température de la terre a augmenté de 1°C depuis la révolution industrielle. Si tous les pays plaident coupables, il n'en demeure pas moins que la responsabilité du dérèglement climatique incombe au premier chef aux pays industrialisés dont l'impact négatif des modes de production et de consommation pèse sur l'évolution du climat. La biosphère étant un patrimoine commun de l'humanité, tout ce qui change quelque part dans le monde se répercute

ailleurs en une traînée. C'est pourquoi, à des problèmes globaux, il faut apporter des solutions globales. Chaque pays ne dispose que de réponses partielles à ces grandes questions, mais aucun ne peut les éluder. Dans un monde d'interdépendance, nous sommes dans une situation de solidarité obligée. Cet effort engage non seulement les Etats, les organisations internationales, les acteurs économiques et la société civile.

« Nous n'avons pas une planète B », « changeons le système pas le climat » sont autant de cris de ralliement des défenseurs de l'environnement, que l'on a coutume d'entendre à chaque manifestation. L'humanité n'a jamais consommé autant de matières premières, notamment le pétrole. La sauvegarde de la planète contre l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à l'origine du dérèglement climatique exige des mesures de restriction. L'enjeu est donc de contenir l'augmentation de la température moyenne de la terre en dessous de 1.5°C, qui est un niveau supportable pour l'humanité en termes d'impact. L'un des mécanismes pour atteindre cet objectif est l'adoption des plafonds d'émission de gaz à effet de serre, couplée à la création de bourses du carbone, qui permettent aux entreprises vertueuses en émission de GES d'échanger leurs valeurs exprimées en crédits carbone, lesquelles sont acquises par les entreprises qui dépassent leurs plafonds d'émission. C'est ainsi que les premières peuvent récupérer une partie de leur investissement pour la réduction des GES. L'autre espoir de stabiliser les concentrations de GES est la taxe carbone qui s'applique aux produits selon la quantité de carburants fossiles nécessaire à leur fabrication. Dans un cas comme dans l'autre, ces dispositifs ne sont pas sans conséquence sur la rentabilité des entreprises. Que l'on se souvienne de « toutes ces questions d'environnement, parce que là aussi ça commence à bien faire », prononcé par Nicolas Sarkozy devant des agriculteurs excédés par les mesures de taxation issues du Grenelle de l'Environnement de 2008. Si « Un président ne devrait pas dire ça », il n'empêche que de tels propos traduisent l'ambiguïté et surtout la duplicité de certains dirigeants vis-à-vis de la question du changement climatique. Au passage, il faut noter que le carbone est à l'exemple du dollar pour la monnaie, l'étalon de la lutte contre le changement climatique, qui se mesure en équivalent carbone.

Malgré les périls, la terre est soumise partout à la même volonté d'accroissement de la production vivrière et industrielle pour nourrir et satisfaire les besoins d'une population en constante augmentation. La superficie des terres agricoles augmente partout avec son lot de déforestation et de rupture d'écosystèmes. En Afrique, la mode est à l'agriculture de plantations de palmier à huile ou d'hévéa, qui ont fait tant de dégâts écologiques en Asie du sud-est et à certains pays africains comme la Côte d'Ivoire, qui a perdu quatre-vingt-dix pour cent de son couvert forestier au profit des plantations de cacao et de café, entre autres cultures de rente. Seules quelques zones à haute valeur de conservation et de stockage de carbone témoignent du passé forestier de ce pays. Or les forêts sont la colonne vertébrale de la lutte contre le réchauffement, à travers leur rôle de régulation du climat. A telle enseigne que les grands massifs forestiers de la planète l'Amazonie et le bassin du Congo sont désormais considérés comme des biens communs de l'humanité. Le programme d'incitation au maintien du couvert forestier connu sous son acronyme REDD+ (Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation) témoigne de cette importance des forêts comme moteur de la lutte contre le changement climatique.

Dans tous les forums internationaux sur le climat et l'environnement en général, il est débattu du financement des mesures qui permettent de réduire les émissions des gaz à effet de serre ou de l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique. La promotion d'un « capitalisme vert » n'est pas en reste dans la lutte contre le changement climatique. C'est entre autres le rôle du Fonds Vert annexé à l'Accord de Paris. Si cette aide est utile à l'Afrique, le risque d'un déguisement de l'aide publique au développement, habituellement consentie par les pays développés pour les projets de développement n'est pas à exclure. Certains n'hésitent pas à stigmatiser les crédits destinés à la lutte contre les effets du changement climatique, en faisant le parallèle avec le cercle vicieux qui existe entre la dette et le sous-développement. Pire, il y a en a qui reprenez à leur compte l'observation à la fois ironique et sévère d'un glissement d'une rente des matières premières pour une rente climatique. L'une nourrissant l'autre. En gros, l'Afrique trouverait dans le climat le moyen de perpétuer un système rentier qui ne lui fait pas que du bien.

Un certain nombre d'engagements permettent au Gabon d'être associé à la lutte contre le dérèglement climatique, qui a débuté avec l'adhésion à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique en 1997. Comme toutes les parties à la CNCC, notre pays ne déroge pas à la production de rapports périodiques (Communication nationale et Contribution nationale) aux allures de profession de foi contre le changement climatique. Quelques activités retiennent l'attention au chapitre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au premier rang desquelles la déforestation. Il faut souligner que la déforestation qui fait place nette au profit des plantations agroindustrielles a bien plus d'impacts sur le couvert végétal que l'exploitation forestière, qui elle est semblable à une cueillette sélective d'essences commercialisables. En résumé, aucune menace sérieuse ne pèse sur la forêt gabonaise. Les expertises hâtives qui pointent du doigt l'agriculture traditionnelle sur brûlis semblent négliger le fait que la végétation équatoriale recolonise avec vigueur les espaces lorsqu'ils sont abandonnés. Une chose est certaine, le Gabon devra trancher entre préservation de la forêt et valorisation du foncier agricole. Un dilemme, dont on a pu se rendre compte de la vigueur lors du projet de plantation d'hévéaculture par la société Olam à Bitam.

On peut citer comme mesure phare visant la réduction des GES, l'élimination du torchage du gaz naturel dans la production pétrolière. L'application de cette décision connaît des fortunes diverses. On sait que l'industrie pétrolière d'une manière générale n'épouse que difficilement les contraintes de la lutte contre le changement climatique. Dans un contexte de baisse des cours du pétrole, la tendance à la réduction des investissements devient la règle. Seule une infime partie du gaz issue de l'exploitation pétrolière est recyclée, essentiellement pour la production de l'électricité à Omboué, Port-Gentil et Libreville.

L'autre mesure phare, ou présentée comme telle, en vue de la réduction des émissions dans l'atmosphère est la décision pour le moins controversée d'interdire l'entrée au Gabon de véhicules de plus de trois ans. Mais en l'absence de données sur la qualité de l'air, il est difficile d'apprécier son impact positif. Enfin, d'un point de vue institutionnel, le Gabon s'est doté d'un Conseil Climat aux pouvoirs étendus.

* Enseignant